

Tirage au sort des jurés d'assises

Déroulement du tirage

Le tirage au sort pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises de la Savoie au titre de l'année 2027 aura lieu **le Mardi 28 avril 2026 à partir de 14h**. Il se déroulera à la salle de la municipalité, au sein de l'Hôtel de Ville.

Albertville est la commune centralisatrice pour les cantons d'Albertville 1 et d'Albertville 2. Frédéric BURNIER FRAMBORET, le Maire d'Albertville (ou son représentant) est chargé de procéder publiquement à ce tirage au sort dans les listes électorales des 16 communes suivantes :



Albertville, Allondaz, Bonvillard, Cevins, Cléry, Esserts-Blay, Montaille, Monthion, Notre Dame Des Millières, Plancherine, Rognaix, Saint-Paul sur Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène, Tournon, Tours en Savoie, Verrrens-Arvey.

Le tirage au sort est ouvert au public. Les personnes tirées au sort seront averties par courrier et disposeront d'un délai d'un mois pour retourner un questionnaire d'information.

Qu'est-ce qu'un juré ?

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises.

Les jurés sont des juges à part entière.



L'info en + : Conditions pour être jurés

Au total, 78 noms seront retenus et devront remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir au moins 23 ans,
- Être de nationalité française,
- Savoir lire et écrire,
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.

Contacts presse

Service communication
communication@albertville.fr
04 79 10 43 14